

ENSEMBLE SCOLAIRE JEAN-PAUL II ECOLE BRADFER / ST JEAN BAPTISTE

CONTRIBUTION MENSUELLE

La contribution mensuelle est calculée pour 10 mois de scolarité dont 4 au premier trimestre et 3 pour les deux trimestres suivants.

Une avance de 50 €, sur la contribution des familles, est à verser lors de l'inscription ou réinscription de l'enfant.

En cas de désistement après le 1^{er} juillet, l'OGEC ne rembourse pas les 50 € d'avance.

Chaque mois commencé est dû.

Le Conseil d'Administration de l'OGEC JEAN-PAUL II a décidé de souscrire une assurance individuelle accident de groupe pour l'ensemble des élèves inscrits dans l'établissement. C'est pourquoi, nous vous invitons à ne pas contracter d'autre assurance individuelle accident pour votre enfant, puisque celle-ci ferait double emploi avec celle que nous avons souscrite.

Contribution des familles	56 € / mois
Repas avec encadrement pendant le temps de midi <i>(entrée, viande, légumes, fromage et dessert)</i>	6,25 €
Heure d'étude	2,40 € / heure

CONCERTATION ENSEIGNANTS

La garderie pendant les journées de concertations des enseignants est facturée à :

↳ 9,60 € la demi-journée

